

Objet : octroi de subventions par le Gouvernement wallon aux écoles situées en Région wallonne pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND / SEC / HE/PROMSOC/ ART/INTERNATS/HOMES/
CPA/CFTP **situés en Région wallonne**

Période : **A dater de la présente.**

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Organes de représentation et de coordination;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et spécial, secondaire ordinaire et spécial, de promotion sociale et hautes écoles subventionnés et à leurs Directeurs;

Pour information :

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Personne(s)-ressource(s) : Philippe KENNES (philippe.kennes@cfwb.be)

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 4 pages

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : Subventions UREBA

La présente circulaire a pour objectif d'informer les chefs d'établissements scolaires situés en région wallonne de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 mars 2007 relatif aux subventions dites UREBA.

Marie ARENA ,

**Ministre-Présidente chargée de
l'Enseignement obligatoire**

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Gouvernement thématique consacré au réchauffement climatique, le Gouvernement wallon a décidé le 15 mars dernier de donner une impulsion supplémentaire en faveur des économies d'énergie et de consacrer une enveloppe globale de 25 millions d'euros, dont 12,5 millions en faveur des écoles pour l'octroi de subventions dites UREBA au taux exceptionnel de 75 %.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement la circulaire et informer les différents acteurs concernés.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Marie ARENA